

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA10-(C-4.1)-011

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 5 octobre 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-011, l'installation des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres sur le côté ouest de la 61^e Avenue, face au 12074, 61^e Avenue, immédiatement au nord de son entrée charretière;

DE conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement